

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Sempastous

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 32, substituer aux mots :

« initialement pris ou son équivalent »

les mots :

« initiaux ou une surface équivalente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.